

Projet de décision : Lettre aux autorités cantonales

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Année après année la situation financière de notre Commune ne cesse de se péjorer. Le budget 2020 prévoit un déficit de près de 2.9 Mio de francs.

Sur les 36 Mio de charges prévues pour l'exercice 2020, 23 Mio, soit 65 %, échapperont totalement à notre contrôle, car elles seront directement ponctionnées par le Canton et les collectivités publiques.

La péréquation, la facture sociale et la réforme policière à elles seules se montent à 18,8 Mio, en hausse de plus de 10 % par rapport aux comptes 2018.

Face à cette situation, qui malheureusement n'est pas en passe de s'améliorer, il devient urgent de communiquer notre ras-le-bol au Canton.

Par cette initiative, nous souhaitons que notre Conseil Communal prenne la décision (art. 58 lettre c règlement du Conseil Communal) d'envoyer une lettre aux autorités cantonales pour leur expliquer la situation absurde et étouffante dans laquelle notre Commune se trouve et de leur demander de modifier le système de financement de la péréquation, de la facture sociale et de la réforme policière.

Nous joignons à cette initiative, une proposition de lettre. Libre au bureau du Conseil de la modifier ou de l'envoyer telle quelle.

Edwin Baer

Laurent Kilchherr

Proposition de lettre à l'attention du Canton

Madame Nuria Goritte, Présidente du Conseil d'État,
XX, Président/e du Grand Conseil,

Le Conseil Communal de Founex tient à vous informer de la situation financière intenable dans laquelle se trouve notre Commune. Année après année la part des recettes fiscales dévolue au paiement de la péréquation financière, de la facture sociale et de la réforme de la police ne cesse d'augmenter.

Dans le budget 2020 ces 3 postes représentent 75 % des recettes fiscales communales.

La question n'est pas le bien-fondé de ces dépenses, celles-ci sont issues d'un processus démocratique légitime, mais plutôt le mode de financement desdites dépenses qui sont reportées de manière inacceptable dans les budgets des Communes.

Il existe une rupture entre l'organe qui décide la dépense (le Canton) et celui qui doit en assumer les conséquences financières (la Commune).

Le décalage entre le lieu d'engagement de la dépense et le lieu de financement est d'autant plus problématique, lorsque les charges financières imposées dans le budget communal induisent une marge d'autofinancement négative et privent la Commune de son autonomie budgétaire.

Jusqu'à présent la dissolution de nos réserves, puis le recours à l'emprunt, nous ont permis de financer ces dépenses. Mais si la situation devait perdurer, nous devrions fortement augmenter notre taux d'imposition afin de financer des dépenses que notre Commune n'a pas votées.

Aussi, lors de sa séances du ..., le Conseil Communele de Founex vous demande, Madame la Présidente du Conseil d'État, M./Mme le/la Président/e du Grand Conseil de mettre fin à cette situation absurde et étouffante en soulageant la pression fiscale exercée sur les finances communales.

Nous ne doutons pas de l'attention que vous prêterez à cette résolution et vous remercions des mesures que vous prendrez pour le bien de tous.